



Convention divorce sans juge urgent

Par **vanessbourg**, le **16/09/2017** à **20:04**

Bonjour,

mon mariage a été dissous par le nouveau divorce sans juge mais voilà lorsque moi et mon ex avons signé nos conventions avec nos avocats au cabinet de mon avocat : les 3 exemplaires de la convention avaient été gardées par mon avocat pour envoi au notaire...y a 1 semaine je reçois par mail ma convention et l'attestation de dépôt du notaire, et je m'aperçois que sur l'attestation du notaire y a une petite erreur au niveau du prénom de mon ex qui s'appelle Mathieu avec 1 seul t or son prénom a été écrit Matthieu avec 2 tt, je me pose 2 questions : la convention papier est elle obligatoire car on ne l'a pas eu après l'avoir signé, tout a été envoyé au notaire...puis cette petite erreur au niveau du prénom de mon ex-époux peut-elle remettre en cause mon divorce ? que dois je faire ? me contenter de la convention et de l'attestation notaire reçues par mail ? sont elles valables ?et constituent-elles des preuves de mon divorce ? j'ai vérifié auprès de ma mairie : mon divorce apparait sur mon acte de mariage

cordialement merci de votre aide, vanessa